



## Litige avec les anciens propriétaires suite à l'achat du bien

Par kana49220, le 16/11/2012 à 14:58

Bonjour,

Nous avons mon mari et moi acheté une maison le 29 février 2012. suite à cet achat nous avons eu de nombreuses surprises. En effet les anciens propriétaires sont partis en nous laissant tout un tas d'ordure en tout genre à travers le terrain, la dépendance, et des choses enfouies.

Nous avons découvert de nombreux ossements d'animaux à même le sol, un tête de biquette en décomposition dans un gros bidon bleu, des bouteilles de vin enfouies sous la terre, des bac d'huile laissé dans la volière, des tailles ahies, friteuse, grille pain, congélateur, pièce de voiture, objet en tout genre... Nous avons alors décidé de retrousser nos manches et ne nettoyer, ayant trop heureux d'avoir acheter notre maison. Seulement notre rêve à tourner au cauchemar le jour où notre chienne est morte d'une intoxication fin mai après avoir ingurgité quelque chose qui traînait dans le terrain. Suite à cela nous avons décidé de monter un dossier, j'ai pris des photos de tout ce qu'il y avait, et pourtant nous en avons déjà enlevé beaucoup, récupérer des témoignages de nos proches, certificat du vétérinaire sur l'intoxication de notre chienne et donné tout ça à notre notaire. Celui ci a convoqué les anciens propriétaires qui ont tout nier en bloc, disant que c'était nous qui avons dit de tout laissé comme ça... Qu'elle personne saine d'esprit aurait voulu acheter un maison avec un terrain dans cet état soyons un minimum logique quand même... Ils nous ont envoyé un recommandé en nous disant notre mauvaise foi, qu'ils ne voulaient pas être accusé de quoi que ce soit... Suite à ça j'ai décidé de laisser couler car étant enceinte je voulais vivre ma grossesse tranquillement et sereinement, mais seulement ils nous demande maintenant de payer l'impôt foncier en prorata, ce qui était prévu à la base dans l'acte, mais qui me met hors de moi suite à tout ce qu'il c'est passé. Je souhaite donc réamorcer ce que j'ai laissé en stand by, car il y a un minimum de propreté à avoir je pense, et que maintenant je ne suis plus décidé à laisser passer quoi que ce soit s'il est possible de faire quelque chose contre

eux. Je voulais donc savoir ce que je pouvais faire. J'espère que quelqu'un pourra très vite me renseigner. J'attends impatiemment vos réponses

Par **chris\_idv**, le **19/11/2012** à **17:27**

Bonjour,

Sur la base de votre exposé de la situation vous ne pouvez rien faire d'un point de vue juridique.

Cordialement,

Par **kana49220**, le **19/11/2012** à **17:48**

ils ont quand même enfouis pas mal de chose dans la terre dont nous n'avions pas connaissance au moment de l'achat, et ils ne nous l'ont dit que plusieurs semaines après. Nous devons effectuer des travaux pour refaire notre bac à sable et la fosse septique mais la zone concernée est située en plein milieu de l'endroit où les choses ont été enfouies. Lorsque l'on va devoir creuser, nous ne savons pas ce que nous allons retrouver, ni combien cela va nous coûter pour évacuer tous leurs déchets